Les citoyens appelés à amender un document clé

AMÉNAGEMENT

Alors que le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT), vision de l'organisation du territoire métropolitain à l'horizon 2040, a été arrêté, une enquête publique va s'ouvrir, du 5 novembre au 11 décembre.

Voyez le SCoT comme les réponses aux grandes questions fondamentales qui se posent au territoire » de la Métropole Aix-Marseille, déclare, jeudi, David Ytier, viceprésident de la Métropole délégué au logement. Un « travail titanesque », commente Laurent Simon, délégué à la transition énergétique.

Pascal Montécot, délégué au SCoT, rappelle le cadre de l'élaboration de ce document, « prescrit en 2016 ». « Ma volonté a été de faire un travail collectif avec les 92 maires qui composent la Métropole, J'ai commencé en 2020 », rappelle-t-il. Il indique aussi que « 14 réunions publiques ont été organisées, mais ça ne passionne pas... » Laurent Simon reconnait: « Les documents sont assez abscons, mais on a besoin de partager avec les citoyens les orientations du SCoT* ».

Et pour cause : celles-ci engagent le territoire pour les vingtsix ans à venir... « Dans un même document, on aborde comment on loge les gens, on accueille de nouvelles activités économiques, on élabore les mobilités, on adapte notre territoire au changement climatique », détaille-til. « Au-delà des aspects technocratiques, il y a de la vraie vie



Lors de la présentation du projet de Schéma de cohérence territorial (SCoT) de la Métropole Aix-Marseille. De gauche à droite : David Ytier, Pascal Montécot et Laurent Simon. PHOTO MAMP

dans le SCoT », lance Laurent Simon, également maire LR de Plan-de-Cuques.

Consommation d'espace

«Ce SCoT est la clef de voûte de toute notre politique métropolitaine. Toutes les grandes agglomérations de France l'avaient. sauf nous. Il va par exemple dire où nous allons en matière d'habitat », appuie David Ytier; Si le SCoT reprend les grandes orientations du Plan local de l'habitat (PLH) qui donne pour cap d'en réhabiliter ou en construire «11 000 par an pendant six ans ». le SCoT « fait le choix de construire dans les zones les plus denses pour limiter l'étalement urbain et l'émission de gaz à effet de serre », complète Laurent Simon. En matière d'atténuation du changement climatique, le SCoT « a fixé comme objectif une Métropole neutre en carbone en 2050, et 100% d'énergies renouvelables », dit-il.

Autre aspect, qui suscite des oppositions : le principe de compensation acté par ce SCoT. Pascal Montécot explique : «La loi Zéro artificialisation nette (ZAN) impose de réduire de 50% la consommation d'espace sur les communes, mais en même temps on nous demande de construire des logements et de la mobilité. Nous avons essavé de trouver une solution. Nous avons créé une Conférence de la gestion du territoire, où les communes seront représentées, et qui gérera le droit à bâtir sur l'ensemble de la Métropole. C'est un changement de pratique. Il s'agit d'un système innovant en France, basé sur un principe de mutualisation ». Le SCoT pose une cible de consommation foncière pour chaque périmètre PLUi avec un système de vases communicants. Victor Jeronimo, chef de service de la stratégie territoriale à la Métropole, précise : « Plus un PLUi accueillera de logements et d'emplois, plus il aura de marge de manœuvre pour consommer de l'espace ». Ce système choque certains observateurs car des terres agricoles précieuses pourront être urbanisées.

Le SCoT cependant se veut rassurant, et dit apporter « une vraie plus-value en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité que la réglementation ne l'y oblige. Aux 138 000 hectares à protéger, il ajoute 53 000 ha, soit 61 % de la superficie de la Métropole ».

Catherine Vingtrinier

*Enquête publique : consulter site Métropole, onglet SCoT